

VIGNETTE-CRITAIR : COMMENT L'OBTENIR

Categories: [Administration](#), [Les conseils](#)

Tags: [Conseils](#), [Enquête](#)



Cette vignette va devenir obligatoire dans de très nombreuses villes. Elle est déjà présente dans de grandes métropoles. Nous publions un article sur ce sujet car cette démarche a vu apparaître un grand nombre de sites commerciaux apparaitre en concurrence du site officiel gouvernemental. La démarche peut se révéler couteuse !



Pour les consommateurs de la Métropole du Grand Nancy, cette vignette va bientôt être obligatoire ! Une consultation est en cours.

<https://www.grandnancy.eu/se-deplacer/dispositif-critair/>

Le fonctionnement :

Nous publions avec le lien ci-dessous le fonctionnement de ce système mis en place suite à la pollution dans les villes. Le dossier présenté par le Ministère de la Transition énergétique est très complet.

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/certificats-qualite-lair-critair>

Il est à noter que le site attire l'attention des visiteurs sur les sites commerciaux qui font concurrence au site officiel.

Nous publions aussi la fiche du site service-public.fr qui complète cette information :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R44284>

Le site officiel :

Le gouvernement a créé un site officiel permettant de commander la vignette. Nous publions le lien ci-dessous :

<https://www.certificat-air.gouv.fr/>

Le prix de vente est de 3.11 € plus 0.51 € de frais de port à compter du 1er mars 2018.

Un tableau comparatif des tarifs est publié dans les conclusions de ces recherches.

Les concurrents :

Nous avons découvert un nombre non négligeable de sites commerciaux proposant ce produit. Les prix peuvent être très éloignés du prix officiel. Pour chaque site, nous indiquons sa date de création et le nom de la société qui l'exploite avec le n° siret. Nous publions aussi la page d'accueil et le prix demandé.

Le site vignette-critair.com

Le site a été créé le 01/03/2017. Nous publions le whois :

<https://domainbigdata.com/vignette-critair.com>

Les propositions du site :

Nous vous communiquons le lien vers la page d'accueil :

<https://vignette-critair.com/critair-accueil>

Il propose la vignette au prix de 7,58 €

Le site est exploité par la SASU SAYA PROD - WEB CONNECT ayant le siret RCS RENNES 828 102 020.

Les Conditions Générales de Vente prévoient :

"Le prix TTC est fixé par l'Etat à 3,62 euros avec 0,51 euros pour l'envoi postal. Auxquels le site ajoute 3,96 TTC euros comprenant les frais de traitement et le suivi de la commande. Nous proposons également un service d'accompagnement administratif pour faciliter la prise de commande (par téléphone ou par courriel). Aussi, le site est responsable de la commande jusqu'à la réception de la vignette par courrier postal chez l'utilisateur"

Il est à noter que le site indique être victime d'un clone dénommé vignette-critair.fr. Ce site est redirigé vers le site <https://paille-bambou.fr/>

Le site www.critair-vignette.eu :

Le site internet :

Le site a été créé le 19/11/2019. Nous publions le whois :

<https://whois.eurid.eu/fr/search/?domain=critair-vignette.eu>

Les propositions du site :

Il est à noter que dans une ligne en haut de la page d'accueil, il est indiqué :

"Service d'accompagnement dans la délivrance des certificats qualité de l'air, indépendamment de l'État et de ses organismes."

Nous vous communiquons le lien vers la page accueil :

https://www.critair-vignette.eu/?gclid=EAlaIQobChMIpqzVu8-U5wIVieFRCh2OygKhEAAYBCAAEgLHD_D_BwE

Le site est exploité par la société LVG 45 rue de la Bourse – 69002 LYON SIREN 817 877 957

Les Conditions Générales de Vente :

Elles permettent de constater que le prix est 34.90 €. Nous les publions ci-dessous :



Le site www.vignettepollution.eu :

Le site internet :

Le site a été créé le 24/09/2019. Nous publions le whois :

<https://whois.eurid.eu/fr/search/?domain=www.vignettepollution.eu>

Les propositions du site :

Il est à noter que dans une ligne en haut de la page d'accueil, il est indiqué :

"Service d'accompagnement dans la délivrance des certificats qualité de l'air, indépendamment de l'État et de ses organismes."

Nous vous communiquons le lien vers la page accueil :

https://vignettepollution.eu/?keyword=pastille%20pollution&matchtype=b&device=c&gclid=EAlaIQo bChMlvqXj-s-U5wIVCVXTCh22CQkBEAAYASAAEgL6FfD_BwE#/

Le site est exploité par la société Bikini.Agency (RCS Paris 821 295 763) Adresse : 89 Av Secretan, Paris (75019), FRANCE SIRET : 82129576300014

Les Conditions Générales de Vente prévoient :

" TARIFS APPLICABLES

Pour les véhicules immatriculés en France, le prix TTC de la vignette est fixé par l'Etat à 3,11 € auxquels s'ajoute le montant de l'acheminement par voie postale. Pour un envoi en France, cela revient à 3,62 €.

Auxquels notre site ajoute 26,28 € comprenant les frais de traitement et le suivi de la commande. Pour les véhicules immatriculés à l'étranger, Le prix de la vignette est fixé à 3,11 € auxquels s'ajoute le montant de l'acheminement par voie postale. – Si vous faites partie de la zone Union Européenne + la Suisse, cela revient à 4,21€. Auxquels notre site ajoute 25,69€ comprenant les frais de traitement et le suivi de la commande. – Si vous ne faites pas partie de la zone Union Européenne, cela revient à 4,41€. Auxquels notre site ajoute 25,49€ comprenant les frais de traitement et le suivi de la commande."

Le cout total est donc de 29,90 € pour les véhicules immatriculés en France. Il est à noter que les Conditions Générales de Vente sont dans en encadré au début de la page accueil en très petits caractères.

Le site critairofficiel-gouv.fr :

Ce site est un cas très particulier. La situation est telle que nous avons restitué nos recherches (5 pages) dans une autre page. Nous avons trouvé des liens avec l'Angleterre et le Maroc. Vous trouverez le résultat de nos recherches dans le lien ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/administration/le-site-critairofficiel-gouv-fr/>

Le site www.certificatnongage-france.fr

Le site internet :

Le site a été créé le 02/11/2019. Nous publions le whois :

<https://domainbigdata.com/certificatnongage-france.fr>

Les propositions du site :

Nous vous communiquons le lien vers la page accueil :

https://www.certificatnongage-france.fr/crit-air?gclid=EAlaIqobChMI15mwz96U5wIVC9HeCh1FxAvMEAMYASAAEgLqwFD_BwE

Cette page est la plus sommaire que nous ayons trouvée.

Le site est exploité par la société Agence Nationale Télé Service (micro entreprise) , immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro N° SIREN 503 627 549

Les Conditions Générales de Vente :

Elles contiennent les tarifs pour le certificat de non gage que nous reproduisons ci-dessous :

« J'ai lu les conditions générales de service (lire les conditions) et les accepte sans réserve. Je reconnais être informé que le site internet est un site indépendant et non affilié au site officiel du gouvernement français et que l'obtention d'un extrait certificat de non gage me sera facturé 30€ pour une personne née en France (DOM ET TOM) ou 30 € pour une personne née à l'étranger , incluant les démarches sur le site officiel.

Ce service est gratuit sur le site du ministère de l'intérieur :

https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/accueil_certificat

Ce site est ne communique pas le prix sur le site en lecture directe. Il faut aller jusqu'à la fin du formulaire.

Le site www.vignette-antipollution.fr :

Le site internet :

Le site a été créé le 11/12/2018. Nous publions le whois :

<https://domainbigdata.com/vignette-antipollution.fr>

Les propositions du site :

Nous vous communiquons le lien vers la page accueil :

<https://www.vignette-antipollution.fr/>

Le site est exploité par la société BRON AUTO Numéro de SIREN : 791 645 492 R.C.S. Lyon
Adresse – 3 bis Avenue du 8 Mai 1945 Résidence Park Harmony 69500 Bron

Les Conditions Générales de Vente :

Elles indiquent le prix :

TARIFS APPLICABLES

Pour les véhicules immatriculés en France, le prix TTC de la vignette est fixé par l'Etat à 3,11 € auxquels s'ajoute le montant de l'acheminement par voie postale. Pour un envoi en France, cela revient à 3,62 €. Auxquels notre site ajoute 21,28 euros comprenant les frais de traitement et le suivi de la commande.

Pour les véhicules immatriculés à l'étranger, Le prix de la vignette est fixé à 3,11 € auxquels s'ajoute le montant de l'acheminement par voie postale. – Si vous faites partie de la zone Union Européenne + la Suisse, cela revient à 4,21€. Auxquels notre site ajoute 20,69 euros comprenant les frais de traitement et le suivi de la commande. – Si vous ne faites pas partie de la zone Union Européenne, cela revient à 4,41€. Auxquels notre site ajoute 20,49 euros comprenant les frais de traitement et le suivi de la commande.

Conclusion

Cette petite visite dans le monde des vignettes critair permet sans contestation possible de conseiller d'aller sur le site officiel.

Nous publions ci-dessous un tableau récapitulatif :

Nom du site	France	Zone UE + Suisse	Zone hors UE
https://www.certificat-air.gouv.fr/	3,62	4,11	4,21
vignette-antipollution.fr	24,9	24,9	24,9
critaireofficiel-gouv.fr	29,9	?	?
critair-officiel.fr	29,9	?	?
critair-officiel.com	29,9	?	?
vignette-critair.com	7,58	?	?
critair-vignette.eu	34,9	?	?
vignettepollution.eu	29,9	29,9	29,9
certificatnongage-France.fr	?	?	?

Comme vous pourrez le constater les écarts sont grands. Nous conseillons TOUJOURS d'aller sur un site officiel.

Nous avons noté que plusieurs sites ont exactement LA MEME FORMULATION pour l'indication des prix. Nous ignorons s'il existe un lien entre-eux ou s'il s'agit d'un copier / coller.

Cette situation se rencontre sur tous les documents officiels que l'on peut avoir en ligne.

Les sites commerciaux seront toujours beaucoup plus chers. Le meilleur exemple est le certificat de non gage gratuit alors qu'il faut payer 30 € sur le site certificatnongage-france.fr

Si vous avez effectué un achat sur ces sites, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous indiquer le nom du site et nous indiquer le mode de règlement et le nom du bénéficiaire pour faire les règlements.

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[La revue ANTIPAC n° 142](#)

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi la régler par chèque à l'ordre d'ADC France. Il est à joindre avec les documents que vous nous enverrez.

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

